SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 2023 - 183 du 15 mai 2023 Portant nomination du commandant de la logistique de la zone militaire de défense n° 8.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISA :

Vu la Constitution:

DGRH/MDN

Vu la loi n° 10 - 2021 du 27 janvier 2021 portant statut général des militaires et des gendarmes ;

Vu le décret n° 2001 - 198 du 11 avril 2001 portant attributions et organisation du ministère de la défense nationale ;

Vu le décret n° 2002-15 du 3 janvier 2002 portant attributions et organisation de la zone militaire de défense;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier ministre, chef du Gouvernement :

Vu le décret n° 2022 - 1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement

DECRETE:

Article premier: Le commandant EBANGUE OYANDZA Sosthène est nommé commandant de la logistique de la zone militaire de défense n° 8.

Article 2 : L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3: Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo

2023 - 183 Fait à Brazzaville, le 15/mai 2023

Par le Président de la République,

Le premier ministre, chef du Gouvernement, le ministre de la défense nationale,

Amatole Collinet MAKOSSO.

Charles Richard MONDJO.

Benis SASSOU-N'GUESSO.

Le ministre de l'économie et des finances,

Jean-Baptiste ONDAYE.